L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE MATIN, 31 DÉCEMBRE

FEUILLETON DE L'ABEILLE.

Nous commencerons dans notre numéro du 3 janvier la publication d'une nouvelle intéressante d'Octave Féré, intitulée "*L'Espion du Roi de Prusse*". C'est un épisode historique de la guerre de 1806.

Chronique Musicale.

Notre chère et malheureuse France, au milieu des revers funestes qui l'ont frappée, a remporté un succès dont elle est redevable à l'un de ses artistes contemporains les plus éminents, à l'auteur de *Faust*, de *Roméo et Juliette*.

C'était à Londres, en plein [illegible] d'Albion. Les Anglais célébraient l'inauguration du *Albert Hall*, une gigantesque salle de concert, ou pour mieux dire, un temple élevé à la gloire de l'Art.

Désireux d'avoir, pour cette solennité, une œuvre inédite, ils s'étaient adressés à la France, à l'Italie, et à l'Allemagne. Dans l'appréciation du jury, le maître français l'a emporté sur ses rivaux; et le public anglais a pleinement ratifié ce choix, en applaudissant avec enthousiasme la *Gallia* de Gounod.

Gallia! Vingt siècles d'histoire, évoqués d'un simple mot.

Vingt siècles, dont chacun a eu sa grandeur et ses gloires!

O vieille Gaule d'Ambiorix, de Camulogène, de Vercingétorix! ce pieux hommage s'élève vers toi, du sein de désastres non moins terribles que ceux au milieu desquels succombèrent tes vaillants héros.

L'Art, que toujours la France associa à sa gloire, a voulu s'associer à ses douleurs. Il les a exprimées, avec cette puissance infinie, qui est le propre de son essence. *Gallia* est une lamentation. Les angoisses, les déchirements des cœurs anéantis dans le deuil de la Patrie y éclatent, avec une expression douloureuse. A nos yeux, Gounod a mieux fait qu'un chef-d'œuvre: il a accompli un devoir patriotique.

Le public anglais n'avait à se préoccuper que du côté purement esthétique de l'œuvre. Celle-ci lui a paru digne de ses suffrages; et il a acclamé le maître français avec enthousiasme.

Ce succès ne vaut pas une bataille gagnée contre la Prusse; mais, il a sa valeur, en ce qu'il prouve la vitalité du génie de notre Art.

J'ai montré, ailleurs, comment l'histoire de la France est intimement liée à celle de la civilisation. Cette thèse est si claire, il est si facile d'en développer les prémisses, tant de faits viennent se présenter à l'appui, que je me sens toujours tenté de la reprendre. Mais l'insuffisance du cadre de ces chroniques m'interdit d'aborder le sujet.

Non, nos arrières-neveux n'auront pas à se lamenter sur les ruines du Temple-Saint. La tempête a passé sur le grand édifice, laissant après elle les traces de son souffle funeste. Mais l'édifice est resté et restera debout.

Quel peuple n'a eu dans son histoire une heure de défaillance; et ne s'est vu contraint de fléchir, un jour, sous la main de fer de la fatalité! Quelles sont aussi les nations, dont l'histoire compte vingt siècles!

La France sera toujours pour elle sa littérature, son art, son industrie.

Au treizième siècle, le maître du Dante disait, en parlant de la langue française: "Elle court parmi le monde." Il dirait aujourd'hui, il en pourrait dire autant de l'art français. Sa domination est universelle: il a pour base le goût, c'est-à-dire le juste sentiment des [illegible]. Chez nos artistes, la fécondité d'invention est toujours tempérée et dirigée par le sentiment du vrai; ils excellent à fondre, dans un harmonieux concert, l'idéal et le réel. L'Art français est avant tout l'art humain. Voilà pourquoi, de tous les points du monde, les artistes accourent lui demander un enseignement, qui repose sur une juste notion des choses.

Paris, que le moyen-âge appela "la cité des philosophes" restera éternellement "le foyer de toute lumière"; et le génie, dans la conformation duquel Strabon admirait la main d'une providence divine, et dont Joseph de Maistre a dit qu'il était "le plus beau royaume, après celui du Ciel", ce vieux sol, dans une éternelle jeunesse, restera la terre de l'Esprit.

"Men may come and men may go"
"But I go on for ever."

Je ne sais si nous pourrons avoir, cette année, une audition de la *Gallia* de Gounod. Mais c'est un souhait que je forme, avec la certitude de le voir partagé par beaucoup de mes lecteurs.

L'Opéra a repris *Faust*, jeudi dernier. Je remets à bientôt le compte-rendu de cette représentation, qui a marché avec l'ensemble, dont notre théâtre nous a fait, cette année, une si bonne habitude. Le lecteur connaît assez les principaux interprètes de l'œuvre, pour imaginer aisément ce qu'ils ont pu être; et les artistes voudront bien m'accorder crédit pour quelques jours. Je dois pourtant, aujourd'hui, faire exception à l'égard de l'un d'eux, sur lequel l'attention publique était spécialement fixée.

Le souvenir de Castelmary, le plus humoristique et en même temps le plus classique des Méphistophélès que je connaisse, était de nature à prévenir l'auditoire contre l'artiste chargé de reprendre, [illegible] rôle saillant. Je ne dissimulerai pas à M. Coulon que la partie était de celles qui ne se gagnent pas sans jambes: mais le succès qu'il a obtenu n'en est que plus flatteur. M. Coulon a chanté le rôle supérieurement, et en maître. Je citerai spécialement la sérénade à laquelle il a donné une couleur des plus vives et les phrases de la scène de l'église qu'il a dites dans un style magistral. Il a mis, dans la composition du personnage et dans la partie purement scénique ce soin des détails, qui est un des caractères de son talent. Pour mieux porter sur le public, il lui faudrait accentuer davantage certains effets. Mais, certainement, il vient de s'acquérir un titre nouveau à l'estime générale et j'enregistre avec plaisir le succès qu'il a obtenu dans [illegible].

L'Abeille comptait [illegible] parmi les personnes qui suivent [illegible] les représentations du dimanche [illegible] tardé jusqu'à ce matin, à [illegible] attention le spectacle de ce jour [illegible] annoncé dans son numéro d'hier. [illegible] viens moi-même, aujourd'hui, parce qu'il est de nature à intéresser spécialement le public. On donne *Rigoletto*, opéra en quatre actes, de Verdi, avec Mme Durand, MM. Dumestre et Blum dans les principaux rôles.

Mme Durand chante Gilda comme peut le faire une artiste de son mérite, c'est-à-dire en cantatrice de sentiment et en virtuose. Rigoletto est un des rôles où M. Dumestre déploie le mieux la puissance de son magnifique talent; et M. Blum est très bien dans le Duc de Mantoue.

Cette représentation attirera la foule. Aussi, les personnes qui veulent y assister feront-elles bien d'aller, sans retard, retenir leurs places au bureau de location.

1871 touche à sa fin. Dans quelques heures, 1872 sera commencé. Un chroniqueur bien appris, je présente au lecteur mes compliments; et, j'offre mes souhaits les plus sincères à ceux des artistes de l'Opéra qui ont pour moi quelque sympathie.

La *France*, de Paris, contient sur la reprise de *Guillaume Tell* les appréciations suivantes.

J'en recommande la lecture à ceux des artistes de l'Opéra qui peuvent trouver que je ne rends pas assez justice à leur talent. Ah! mes maîtres, si jamais vous tombez sous la coupe de la critique parisienne....

"M. Dulaurens vient de jouer *Guillaume Tell*.

"Cet artiste nous a semblé avoir fait quelques efforts, dont il est juste de lui nir compte, pour chanter le rôle [illegible] [illegible] que celui de Robert. La distinction n'étant pas la qualité par laquelle il brille, M. Dulaurens est infiniment plus à son aise dans le sarreau de toile du libérateur de la Suisse, que sous la cotte de mailles du duc de Normandie.

"Il n'a pas mal dit le milieu et la strette du trio; quant au *cantabile* du duo avec Mathilde, l'artiste y manque absolument de tendresse et de charme.

"Cette page exquise, où Rossini a versé tout ce que l'âme humaine renferme de poésie amoureuse, est chantée par M. Dulaurens sans style et sans conviction.

[illegible]

"La jeune débutante s'est promis de ne nous donner que la [illegible], elle tient religieusement sa promesse. La voix de Mlle Devriès est jolie, d'un timbre agréable, mais la passion, la foi, la chaleur lui font défaut. Et puis l'artiste a une tendance à chanter presque toujours au-dessous du ton. Il faut qu'elle y prenne sérieusement garde.

"Je ne parle pas de la manière de phraser et de déclamer les admirables récitatifs de Rossini.

"Mlle Devriès, pas plus que M. Dulaurens, pas plus que le reste des artistes de la troupe actuelle de l'Opéra, ne s'en doute en aucune façon.

"Le baryton, M. Roudil, a une bonne et solide voix. C'est un des Guillaume les plus satisfaisants que nous ayons entendus. Il est un peu brutal, un peu *provinc*, dans ses effets, mais son organe est plein, sonore, et remplit la salle."

X.

— Le *Journal militaire* de Berlin annonce la destitution d'un certain Prot de Viéville, dont l'entrée dans l'armée prussienne avait fait quelque tapage, et qui, après vérification, s'est trouvé être un assez obscur aventurier.

Une [illegible] Eloquence

[illegible] Rousse, bâtonnier de l'ordre des avocats, est un des hommes qui se sont le plus honorés [illegible] sa parole doit-elle être écoutée désormais avec quelque chose de plus que l'attention sympathique acquise jusque-là à son talent.

Le 4 décembre, c'était la séance d'ouverture [illegible] des avocats [illegible] quent, élevé, philosophique. Nous tenons à reproduire les principaux passages de ce discours, qui n'a probablement pas été du goût de tout le monde au palais.

[illegible] avocats se devait de tenir ce langage à une jeunesse avide de popularité et de bruit; et nul mieux que lui ne pouvait le [illegible] professionnelle n'offrent pas de prise au plus léger reproche. M. Rousse est du petit nombre de ceux qui sont [illegible] à leur mission, et n'ont jamais rien demandé à la politique, eussent-ils été sûrs d'y remporter des avantages et des succès.

Après avoir parlé de 1830 et de ce gouvernement qui mit l'ambition du barreau à une épreuve redoutable, M. Rousse dit:

Mais bientôt, aux bruits de la tribune, au mouvement de cette société tourmentée, l'esprit et la discipline du barreau commencèrent à se corrompre. Au palais, la politique, peu à peu, prenait la pas sur les affaires. Elle était partout; elle envahissait les couloirs et les audiences; et rarement elle laissait la parole aux plus expérimentés et aux plus sages.

On vit alors s'élever des derniers rangs, parmi les plus inconnus et les plus jeunes, une agitation présomptueuse, une cohue d'ambitions impatientes, qui ne cherchaient dans notre état que le moyen et l'occasion de parvenir. On vit pénétrer ici, au sein de notre jeunesse, les plus mauvaises pratiques des gouvernements populaires; la recherche des honneurs et des emplois, les sollicitations et les brigues. Les dignités du stage furent assiégées par des adolescents hardis et par des politiques du premier âge qui voyaient là le commencement de leur fortune; et bientôt, le mal empirant, avant de confier aux anciens le gouvernement de notre petite République, on leur demanda compte de leurs opinions et de leurs croyances. On voulut savoir ce qu'ils pensaient des affaires de l'Europe, au lieu d'écouter comment à l'audience, ils plaidaient les procès de leurs clients. Ce fut là pour nous un grand mal, et le principe de beaucoup d'autres. Il ne fit qu'augmenter sans cesse, et, vers les derniers temps du règne, il était devenu intolérable....

En 1848, une révolution nouvelle éclatait; le barreau se trouva mêlé plus activement à la politique, et l'on vit paraître, à un degré inconnu jusque-là, mais qui devait être plus tard dépassé, l'un des abus les plus fâcheux qui nous puissent compromettre aux yeux du public: j'entends l'irruption des avocats dans les honneurs et dans les emplois.

La France, depuis soixante ans, a vu naître et mourir trop de gouvernements pour que les révolutions n'aient pas chez nous leur jurisprudence. Lorsque arrive un pouvoir nouveau, il est juste qu'il appelle autour de lui ses amis, et que les adversaires qu'il a vaincus ne s'attardent pas trop à le servir. En 1848, comme toujours, il s'est rencontré des hommes qui, faisant à leur cause le sacrifice de leurs intérêts, ont renoncé, pour la servir, aux bénéfices légitimes de leur état; rien n'est plus digne de respect, et le barreau a donné, de ce côté, de beaux exemples.

Mais la conscience publique se défie de ces dévouements soudains, et elle ne veut pas en être la dupe. Elle ne voit pas que, le soir d'une révolution, la politique devienne tout à coup la ressource de ceux qui n'en ont pas d'autres; qu'on la prenne comme le pis aller d'une jeunesse impuissante ou comme l'expédient désespéré de quelque crise pécuniaire, et qu'on s'essaie à gouverner son pays, quand on ne peut plus gouverner sa vie. C'est là, cependant, ce qu'on s'est rencontré au palais plus qu'il ne l'aurait fallu; et l'on a pu croire quelquefois que, là comme ailleurs, les patriotes de la veille n'étaient que les fonctionnaires du lendemain.

La malignité publique s'amuse de ces travestissements rapides; les honnêtes gens s'en affligent. Ils s'étonnent que, fût-on avocat, on puisse savoir si à propos tant de choses, qu'on soit prêt, en si peu de temps, pour des fortunes si diverses, et que l'étude seule du droit enseigne tant de moyens différents de parvenir....

A l'époque dont je parle, les emplois publics n'étaient pas le seul attrait contre lequel le barreau eût à se défendre. Il y avait alors, il y a encore pour les avocats une visée plus haute et une tentation plus dangereuse, c'est de figurer parmi les représentants du pays, de siéger dans les Assemblées et de parler à la tribune. Pour quelques-uns, c'est une ambition légitime. Pour beaucoup, ce n'est qu'une prétention éphémère; et les moyens qu'ils emploient pour la satisfaire s'accordent rarement avec les devoirs de leur état.

Le procédé le plus commun, et qui a souvent réussi, c'est de chercher, dans des procès politiques, le gage d'une candidature populaire.

Quand je parle des procès politiques, il ne s'agit pas de ces grandes causes où la conviction du citoyen soulevé, passionne et enflamme le talent de l'avocat. C'est là un des plus nobles emplois de la parole.

Il ne s'agit pas non plus de ces occasions tragiques où la force, empruntant le masque de la justice, l'avocat vient réclamer sa place auprès des victimes; c'est le plus sacré de nos devoirs, et je ne sache pas que, dans aucun temps, nous l'ayons jamais déserté.

Je parle de ces défenses intéressées que l'on recherche pour brusquer la fortune, et pour assurer à son nom la célébrité rapide que tiennent dans leurs mains les partis. A ces coups de foul, on devient aisément un personnage; et ce que n'ont pas donné d'autres dix années de travail, de patience et de talent, on l'emporte d'assaut en quelques minutes, pour avoir parlé fort plus que pour avoir parlé juste. On devient dans un instant un grand orateur, non parce qu'on a plaidé la cause, mais parce qu'on l'a plaidée; non parce qu'on est éloquent, savant ou honnête, mais parce qu'on est républicain, royaliste ou libre penseur. La défense est alors la moindre souci du défendant, et met parfois de prétexte aux familiarités les plus fâcheuses; mais, le client absous ou condamné, l'avocat a gagné sa cause. L'accusé lui fournit la moitié du succès, et l'esprit de parti se charge du reste....

Aussi l'orateur déplore-t-il que le barreau ait perdu, avec la simplicité de ses anciennes mœurs, la conscience du rôle qui lui appartient et des services qu'il doit au pays. Distrait de ses devoirs par les ardeurs de la politique et les illusions de la vanité, l'intérêt de la justice et le respect de la loi n'étaient pas son unique souci.

Quand il est venu à parler de la Commune, l'éminent bâtonnier aurait voulu se féliciter plus complètement de ne pas voir le barreau figurer dans cette orgie sanglante:

Soyons modestes, toutefois, ajoute-t-il; les registres du stage ont alors, pour la première fois, donné un [illegible] des sceaux à la France, et, pour illustrer ses débuts, ce jeune homme décrétait de nouveautés que le despotisme et la barbarie avaient connues plusieurs siècles avant lui: les cours martiales et le régime des otages.

Plus loin, après avoir parlé du massacre des otages qui tombèrent en priant le ciel de pardonner à leurs bourreaux, il s'exprime ainsi:

Messieurs, en massacrant ces victimes, la Commune n'avait pas accompli toutes ses menaces; elle n'était pas au bout de tous ses crimes. Longtemps à l'avance, elle avait annoncé la mort des otages; on ne l'avait pas cru. Elle avait annoncé qu'elle brûlerait Paris; on ne l'avait pas crue encore. Vous savez comment elle a tenu sa parole. Dans cette dure sentence, le Palais était justement condamné. C'était pas seulement, dans le passé, la demeure de nos anciens rois, le siège de l'unité nationale, un des foyers les plus brillants de la civilisation et du génie de la France.

Au cours du temps, ce vieux palais était devenu, pour Paris, le centre de la vie civile et l'asile inviolable où le droit de chacun trouvait sa charte, ses preuves et ses sûretés. Dans ses réduits obscurs, dans ses greffes poudreux, il cachait un trésor: les parchemins, les blasons et les archives de cette société maudite que l'on s'était promis d'anéantir sans retour.. Il fallait que tout pérît: les contrats, les jugements, les titres d'hérédité, ces lois volontaires qui nous gouvernent et qui nous lient; tout, jusqu'à nos antiquités domestiques, jusqu'à ces actes sacrés que les générations se transmettent l'une à l'autre, comme le seul témoignage durable de leur passage d'un jour sur cette terre.

La salle des Pas-Perdus que l'Europe entière connaissait, est tombée dans cet immense brasier, couvrant de ses décombres la place où fut la table de marbre, et où se pressaient les plus anciens souvenirs de notre histoire. Vous avez vu là l'effrayant chef-d'œuvre que le génie du mal a su faire; les voûtes déchirées, ouvertes sur le ciel; ces fers gigantesques tordus dans la fournaise; les dalles soulevées par l'incendie et se heurtant en tumulte; les statues mutilées, les murailles dorées par les flammes, comme sont dorés par le soleil de la Grèce les marbres du Parthénon; ces colonnes rugueuses, rougies et cassées par le feu, comme des arbres qu'a [illegible]

Le journal de M. Gambetta ne s'y est pas trompé. La *République française* déclare qu'elle "n'a jamais rien lu de plus sot que cette diatribe." Telle est son appréciation du discours de Me Rousse.

Il est vrai que ce long article du journal de M. Gambetta, avocat, débuté par cet aphorisme: "il ne faut pas attacher trop d'importance aux paroles des avocats."

Ça, c'est vrai! Mais on ne dit pas ces choses-là soi-même.

☞ LE MEILLEUR ET LE PLUS UTILE DES CADEAUX. — C'est une machine à coudre de Grover & Baker.

— Le comité de secours de Chicago (*Relief and Aid Society*) vient de publier un long rapport sur la distribution des secours aux incendiés.

Il a été érigé 5,497 maisons, qui abritent plus de [illegible] personnes. On a distribué 10,737 matelas, 25,320 couvertures, 4,632 tonnes de charbon, [illegible] poêles, [illegible] vêtements d'hommes, de femmes et d'enfants, et 23,000 paires de souliers. Le nombre de familles secourues a été de 18,[illegible] ce qui représente de 50 à 60 mille personnes. Parmi elles se trouvaient [illegible] familles françaises, 38 familles suisses, [illegible] belges et 14 familles canadiennes.

Les dons reçus ont atteint le chiffre de $3,418,198, dans lequel la somme envoyée par la France, malgré ses malheurs, figure pour $42,300. L'Allemagne, bien qu'enrichie de nos milliards, n'a donné que $36,356. Ce rapprochement est instructif.

(*Messager franco-américain.*)

EPERNAY

Le préfet de la Marne a été invité par l'autorité allemande à faire arrêter dans les 24 heures les [illegible] département.

Dans la nuit du 7 au 8 novembre courant, les soldats français Eugène Flamion et Charles Martin, se sont introduits de force dans une écurie. Après avoir assommé le soldat du train Beirmeister, du 9e régiment d'infanterie brandebourgeois, ils se sont emparé de sept chevaux appartenant [illegible] tions, ces assassins ont été traduits devant la justice qui les a condamnés à la peine de mort. Ils ont été passés par les armes ce matin.

Reims, 29 novembre 1871.

Le commandant de la [illegible] *pation prussienne.*

On écrit d'Epernay au *Soir*:

La conduite scandaleuse des soldats allemands [illegible] tion que [illegible] du jour. Un soldat [illegible] bourg a été tué par deux Français, dont l'un était Lorrain et avait vu la maison de ses parents brûlée et saccagée par l'ennemi. L'avant-veille, un soldat allemand était assassiné à Aï; grande tumulte dans la ville quand on découvrit que l'assassin était un des camarades du défunt.

Un jeune homme, le sieur Robinet, âgé de 20 ans, a reçu une douzaine de coups de sabre par les Prussiens, et a été ensuite jeté dans la Marne.

Le 14, dans la soirée, le sieur Mornique a été frappé, sans provocation aucune, par des soldats. Il se sauva, rentra chez lui; mais les soudards avaient [illegible] le poursuivirent, pénétrèrent dans sa demeure et le frappèrent de plus de *quarante coups* de sabre et de baïonnette. Après quoi ils le transportèrent en prison, où il expira quelques heures après. Depuis cette époque, la terreur la plus grande règne dans la ville. Les malheureux qui sont obligés de sortir sont insultés grossièrement et frappés. Les paysans qui se rendent à la campagne sont poursuivis et quelquefois pris pour *point de mire* par ces misérables.

Une femme de 63 ans, qui accompagnait un enfant, a reçu de graves blessures et l'enfant a été roué de coups.

LA BANQUE DE FRANCE.—Voici le texte de la proposition présentée par M. Wolowski, relative à la Banque de France:

Art. 1er. La Banque de France est autorisée à émettre, en dehors de la circulation de billets fixée à 2 milliards 400 millions de francs, une somme de 100 millions de francs en billets de 10 et 5 francs; les prescriptions relatives aux billets d'une valeur supérieure s'appliqueront à ceux de 10 et 5 francs.

Art. 2. Le Trésor public [illegible] à la Banque de France la somme qui sera le produit d'un emprunt de 600 millions de francs, en obligations portant un intérêt annuel de 5 0/0, et dotées de l'amortissement nécessaire pour qu'elles soient remboursées au bout de trente années.

Art. 3. A partir de la [illegible] révolue depuis l'émission, le Trésor public pourra rembourser au pair tout ou partie des obligations qui n'auront pas encore été amorties.

Art. 4. Le remboursement du surplus des avances faites par la Banque de France au Trésor [illegible] dixième.

—Le *Journal de Toulouse* rend compte, en ces termes, d'un incident qui s'est produit à la séance solennelle de rentrée des Facultés, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de droit de cette ville:

M. le recteur a terminé la séance par un discours, qui est une exhortation à la jeunesse de travailler pour rendre à la France la position qu'elle a perdue, et qu'elle ne peut reconquérir que par des progrès constants et continus dans les sciences et les lettres. Ce discours a été souvent applaudi.

Il est regrettable qu'un passage du discours prononcé par M. le recteur ait paru contenir des appréciations blessantes pour l'armée. M. le général Pourcet, commandant la division, s'est levé ainsi que les officiers qui l'accompagnaient et a quitté immédiatement l'assemblée.

Aussitôt après son arrivée à l'hôtel de la division, M. le préfet et M. Gatien-Arnoult s'y sont présentés, ce dernier pour protester contre la portée donnée aux expressions dont il s'est servi dans son discours.

Mais ce qui a causé le plus d'impression, c'est la démarche des étudiants en droit qui se sont rendus en foule devant l'hôtel en criant: Vive le général! vive l'armée!

M. le général Pourcet a reçu une députation de ces jeunes gens et leur a exprimé combien il était sensible à une démarche aussi honorable et aussi sympathique pour l'armée. M. Dufour, doyen de la Faculté de droit, s'est présenté aussi chez le général et lui a manifesté ses sentiments personnels.

Nous espérons que de franches et loyales explications auront mis un terme à l'interprétation fâcheuse donnée au discours de M. le recteur, et qu'il n'était pas sans doute dans la pensée de M. Gatien-Arnoult de faire naître.

—Le maire de Romans (Drôme) vient d'adresser à ses administrés la circulaire suivante, qui est un témoignage singulièrement caractéristique de l'esprit d'anarchie qui règne encore dans notre malheureux pays.

Il s'agit de faire exécuter par mesure importante décrétée par le chef du gouvernement, d'après une décision de l'Assemblée. Voici en quels termes le maire en recommande le respect aux habitants auxquels il doit l'exemple de la soumission à la loi:

Mes chers concitoyens,

Malgré toute la répugnance que j'éprouve à faire exécuter les ordres qui me transmis le gouvernement, relatifs au désarmement de la garde nationale, je le ferai, non par goût, mais bien par respect pour la loi, notre souveraine à tous.

Le gouvernement *veut nous faire passer par toutes les épreuves* [illegible] bien connaître si nous sommes dignes de vivre en République. Subissons-les donc avec résignation, pour qu'il ne puisse invoquer aucun prétexte contre nous d'insubordination.

En conséquence, etc., etc.

Salut et fraternité,

Le maire,
SAVOYE.

— Le grand travail entrepris par la préfecture de la Seine pour constater le nombre exact des décès du fait de la guerre civile rencontre des difficultés considérables.

L'une des sources les plus sûres où l'on croyait pouvoir se renseigner, l'immense recueil des papiers de la Commune, dont le dépouillement et le classement se poursuivent depuis plusieurs mois au ministère de la guerre sous la direction du général Carré, ne renferme que peu de pièces relatives aux pertes des fédérés dans les combats contre Paris. Quelques procès-verbaux de décès d'officiers, quelques feuilles d'inhumation, de rares photographies de combattants tués, sont tout ce qu'on a pu mettre à la disposition de la préfecture de la Seine. Pour les huit jours de la lutte dans Paris, les difficultés sont encore plus grandes. Néanmoins, on espère pouvoir arriver au résultat visé, et dès à présent on estime officiellement à près de 20,000 le nombre des fédérés tués ou morts de leurs blessures depuis le 18 mars.

—L'affaire des troubles de Saint-Etienne est enfin arrivée à son dénoûment. La cour de Riom a rendu son arrêt aujourd'hui, à minuit.

Amouroux, Caton, Chastel, Marchetti, Tamet, Thibaud ont été condamnés à la déportation dans une enceinte fortifiée; Salichon à 10 ans de détention; Gidrol Volozan à 8 ans de détention; Girard à 12 ans de travaux forcés; Rodet à 5 ans de prison; Entreaangle, Fialon, Luzier, Poncept, Rochette, Shirer à 3 ans de prison; Aulagnier, Basson, Poncellon, Villetelle à 1 an de prison.—Les autres accusés ont été acquittés. (Vingt-trois acquittements.)

LINGERIE ET VETEMENTS D'ENFANTS.—Un des magasins les plus élégants de la rue du Canal est celui de B. T. Washe, du No 10. On peut y trouver, à un bon marché extraordinaire, tous les articles accessoires de la toilette, mousselines et un excellent assortiment de vêtements confectionnés pour enfants et jeunes garçons, vêtements d'une coupe gracieuse et dont les étoffes sont choisies avec soin. Voir aux annonces.

USINE A VAPEUR "VARIÉTÉ". — Nous signalons aux entrepreneurs de bâtisses et au public en général, l'usine à vapeur "Variété", exploitée par Smith & Donnelly, propriétaires, rue St-Joseph, 104, où le bois de charpente ou de menuiserie se prépare d'une manière fort expéditive. On voit dans ce grand établissement une scie droite et une scie circulaire, un tour, etc. On y fait et répare les citernes; on y exécute des rampes d'escalier et l'on y fait des modèles à ordre, ainsi que des presses à coton et des instruments agricoles. S'adresser à la boîte 186, Mechanics' and Dealers' Exchange.

LES SCHNAPPS DE SCHIEDAM.—Entre toutes les liqueurs qui ont fait la réputation des distillateurs hollandais, les Schnapps de Schiedam ont la réputation la plus universelle, car les navigateurs hollandais qui en ont apprécié les effets salutaires sous tous les climats du Globe, les ont répandus aux quatre points cardinaux. L'agent chargé de la vente à la Nlle-Orléans, de cette précieuse liqueur, est M. Walz, rue Conti, près de la rue de Chartres.

JARDIN DE L'UNIVERS.—On trouve dans ce jardin, parfaitement digne de son nom, des plantes de tous les pays, ainsi que des plants d'arbres fruitiers, dont des produits sont extraordinaires par leur volume. L'exhibition est on ne peut plus remarquable. S'adresser à Chalvin & Cie, rue St-Charles, au-dessous de l'Hôtel.

JAMBONS PASSÉS AU SUCRE.—La maison S. B. Churchill, rue des Magasins, No 40, entre les rues Natchez et Gravier, au-dessous de l'hôtel St-James, a à vendre des jambons fourrés à 10 cents la livre, des épaules et du bacon à des prix également, le tout de première qualité. Voyez l'annonce.

TAPIS. — Les objets de commerce n'ont pas tous une valeur facile à apprécier. Parmi les objets dont le mérite échappe quelques fois à l'estime du vulgaire, il faut compter en premier lieu les tapis, les toiles cirées, les rideaux et beaucoup d'autres articles, dont les types varient à l'infini. Il faut donc les acheter de confiance et s'adresser aux maisons de commerce dont la réputation de loyauté est faite. A ce titre, nous sommes à même de recommander la maison A. Broussard & Cie, rue de Chartres, 17, si honorablement connue et si populaire en cette ville.

☞ Fruits français glacés et beignets d'abricots crystallisés, à une piastre et dix cents la livre, chez Adolphe Lemanne, 207 rue de Chartres.

LIBRAIRIE FRANÇAISE. — La société [illegible] la maison Roux-Rey & Bosh, [illegible] nationale de librairie française, [illegible] rue Royale [illegible] et Roux-Rey [illegible] maison [illegible] merce de la librairie, M. Roux-Rey a une grande expérience de ce commerce. Il reçoit tous les journaux illustrés de Paris [illegible] modes, tels que: *Le Moniteur de la Mode*, *l'Elégance Parisienne*, etc., etc.

BAINS DE VAPEUR. — Les bains de vapeur [illegible] toujours joué un rôle important [illegible] thérapeutique. Aussi, les médecins apprendront-ils avec plaisir que M. Santin ouvrira le 2 janvier un établissement [illegible] Lafayette, [illegible] demi-bains, douches, etc. à l'établissement même (66 rue Royale, au 1er), soit au domicile des malades.

M. Santin s'est assuré les services de personnes compétentes — hommes et femmes — pour administrer les bains, et les médecins pourront être assurés que leurs ordres seront ponctuellement exécutés.

On sait déjà que les nouveaux appareils inventés du Dr Lefebvre, [illegible] à l'aide [illegible] donner des bains de vapeur aux malades dans leurs lits, ont reçu la haute approbation de l'Académie de Paris, et que le rapport favorable sur tous les points, de la commission nommée par ce corps savant, a paru au Bulletin du 15 [illegible]

MACHINES A COUDRE DE GROVER ET BAKER.—Il est de fait qu'à tout prendre cette machine est vraiment supérieure. Elle exécute toute espèce de travaux, facilement et promptement; elle est facile à conduire et ne se dérange jamais. C'est sans doute à cause de cela qu'elle a obtenu tant de prix dans toutes les foires qui ont eu lieu dans ces derniers temps. La machine à coudre de Grover et Baker ne produit aucune comparaison, et notre opinion est qu'elle sortira victorieuse de toutes les comparaisons et de toutes les épreuves. Maintenant l'agent M. J. H. Gardner, rue du Canal 156, offre de parier cent piastres que la machine à coudre de Grover et Baker s'est plus vendue dans ces deux dernières années, en Louisiane et au Texas, que toutes les autres machines et nous croyons que personne ne tiendra le pari.

GUÉRISON DE L'ASTHME.—On fera plaisir à [illegible] de Mme Sarah Fisk, Marché Claiborne Nos 14 et 16, sur la guérison de son fils qui souffrait de l'asthme depuis nombre d'années. Cette dame attribue cette guérison au traitement par l'inhalation de l'oxygène médicinal, traitement avec lequel six semaines ont suffi pour opérer la guérison. Voyez cette lettre dans les colonnes d'annonces.

FUSILS, PISTOLETS, ETC.—Parmi ces armuriers les plus habiles nous devons mettre au premier rang M. Carson Mudge, rue des Magasins 75, près de la rue Poydras. On trouve toujours dans son établissement un très bel assortiment de fusils, pistolets et toutes sortes de munitions à très bon marché.

ARTICLES POUR ÉTRENNES. — On trouvera vous chercher des étrennes, car c'est demain le grand jour? Ces étrennes, vous les trouverez au magasin du col. S. N. Moody, à l'angle des rues Canal et Royale. Ce magasin, richement garni, offre un admirable assortiment de tous les articles de lingerie les plus recherchés et les plus élégants, et les prix sont modérés.

VENTE AU RABAIS.—La maison McGibbon & Co, rue du Canal, 141, informe sa clientelle et le public en général, qu'à partir du 1er janvier elle commencera à vendre au-dessous du prix coûtant son stock d'articles de la saison d'automne et d'hiver. Une annonce insérée plus loin contient la nomenclature des articles qui seront ainsi sacrifiés. Quant aux autres marchandises, le prix en sera fortement réduit.

AUX AMATEURS DE BONS CIGARES.—En matière de goût les degrés et les nuances sont infinis et les opinions peuvent varier, mais il est incontestable qu'un produit original est toujours supérieur à toutes les imitations. Cela est vrai surtout des cigares, et tous les fumeurs savent que les cigares de la Havane sont les meilleurs du monde. Les vrais amateurs nous sauront gré de leur recommander la marque "Legal Tender", déjà célèbre aux Etats-Unis, et pour la vente de laquelle MM. Fernandez & Villa, encoignure des rues Royale et Douane, sont les seuls agents. Fabriqués avec un tabac de premier cru et de choix, ces cigares ont un arôme délicieux et peuvent rivaliser avec les marques les plus renommées dont on trouvera, d'ailleurs, un assortiment dans le même magasin. Ajoutons que MM. Fernandez & Villa vendent leurs puros aux prix les plus modérés.

CONFISERIE. — Ce n'est pas seulement par la fabrication des candis que se distingue la grande confiserie de Norman & Reiss, rue Vieille-Levée, 121 et 123; elle fournit aussi à la consommation toute espèce de chocolats, les bonbons les plus fins, et tout ce qui appartient au commerce de la confiserie en général. Ses gâteaux sont réputés comme tout-à-fait supérieurs et la vérité est qu'ils sont dignes de leur réputation. La maison Norman & Reiss a toujours en main une fort belle collection de bottes de fantaisie, qu'elle vend au plus bas prix du marché, ainsi qu'une très riche collection d'articles pour feux d'artifice. Voyez l'annonce.

MARCHANDISES AU-DESSOUS DU PRIX COUTANT.—Les acheteurs qui veulent profiter d'une bonne occasion feront bien de prendre note qu'on doit vendre immédiatement, au-dessous du prix coûtant, par suite d'un changement de nom dans la raison sociale, l'immense assortiment de marchandises sèches qui se trouve dans les deux magasins de MM. Pepin & Tarcotte, rue du Canal, No 158, et de MM. Tarcotte & Larose, au coin des rues de Chartres et Ste Anne.

☞ Au lieu de jeter l'argent par les fenêtres en achetant des jouets et des colifichets, achetez pour vos filles une machine à coudre de Grover & Baker.

VINS FINS, LIQUEURS, ALE, &C. — On trouvera toujours un assortiment varié de vins fins, de liqueurs, de cordiaux, d'ale et de porter, et d'excellent cognac à huit piastres le gallon au magasin de M. Ernest C. Villeré, rue de la Commune, No 150, au-dessous du bureau de la Compagnie du Gaz.

PIANOS DE PLEYEL.—Les pianos Pleyel sont incontestablement ceux qui résistent le plus à l'influence de notre climat, et cet avantage joint à leurs autres qualités, les fait rechercher par tous les connaisseurs. MM. Zorn et Bremer, rue du Canal No 178, en ont reçu un très beau choix et ils sont disposés à en faire aux acheteurs les meilleures conditions. Voir leur annonce.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette. Elle se vend au No 108, de la rue du Canal.

LIBRAIRIE FRANÇAISE. — Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la maison Hébert & Co, rue de Chartres 59, qui vient de recevoir pour étrennes un magnifique assortiment de livres avec des reliures en nacre, ivoire, etc., et un grand choix de coffrets, boîtes à bonbons et aussi un envoi des chocolats les plus renommés, le tout à très bon marché.

SALAISONS.—M. S. B. Churchill, 40, rue des Magasins, annonce, à des prix très modiques, de forts lots de jambons curés au sucre, d'épaules et autres salaisons ainsi que 500 selles McClellan à $6,00 la pièce.

CADEAUX DE JOUR DE L'AN.—On désire beaucoup à recevoir pour cadeaux des bijoux et des articles d'orfèvrerie utiles et durables. Les donneurs de belles étrennes qui voudront jouir de l'avantage d'un choix riche et abondant, feront bien d'aller visiter le magasin de A. B. Griswold & Cie, importateurs de montres fines et fabriquants d'argenterie pure, à l'angle des rues Canal et Royale. La maison Griswold a toujours à vendre un grand stock de pendules, d'articles de coutellerie et d'objets de fantaisie.

QUE FAUT-IL ACHETER?—En effet, que faut-il acheter. Ça, ça, ça et ça; oui, mais tout ça est connu et fort commun. Voyons autre chose. Achetez des instruments de musique, chez M. Louis Grunewald, rue du Canal 129.—C'est vrai. Un piano, un tabouret, une boîte à musique, un accordéon, une flûte, un harmonica, un cornet, un violon, et même un flageolet. Qui ne joue pas quelques-uns de ces instruments? Vous pourrez donc en acheter un au hasard [illegible] sûr qu'il [illegible]. D'ailleurs, M. Grunewald [illegible].

☞ Un des cadeaux de Noël les plus acceptables pour une dame est une machine à coudre de Grover & Baker.

☞ Un de peut [illegible] à acheter une machine à coudre, [illegible] achetez la machine "Domestic" [illegible] rue du Canal, chez M. [illegible].

☞ Un millier de livres de fruits cristallisés du pays à vendre, à 60 cents la livre, chez Adolphe Lemanne, 207 rue de Chartres.

SCHIEDAM SCHNAPPS.—Aujourd'hui que [illegible] tant de spiritueux [illegible] le consommateur est souvent à [illegible] si leur système n'a pas [illegible] les [illegible] Schiedam Schnapps aromatique d'Udolpho Wolfe. Tout en faisant une déduction raisonnable des nombreux éloges [illegible] sur ses vertus actives comme [illegible] [illegible] les médecins et autres connaisseurs [illegible] que nous avons dans notre bureau un extrait par qui, pris en quantités modérées, et dans des conditions de santé ordinaires, constitue un stimulant bienfaisant pour les fonctions animales, et qui, même pris avec excès, ne laisse que le minimum des maux inévitables de l'ivresse. [illegible] la pureté complète de l'huile essentielle, [illegible] la qualité qu'elle possède d'accroître l'énergie vitale peuvent être attribuées à la pureté de son principal élément. Elle diffère des autres genièvres de Hollande qui sont le produit du *juniper communis*, les Schnapps étant faits avec le *juniper italica*, qui donne une liqueur aromatique plus fine. Il est nécessaire dans l'intérêt du public de dénoncer la pratique trop commune de fabriquer des mélanges nuisibles sous le nom de vins ou de spiritueux, il ne paraît que juste de signaler cette exception méritoire.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 30 décembre 1871.

Le marché monétaire a encore été [illegible] [illegible]

L'or a ouvert à 108 7/8 à 109 1/8 contre 109 [illegible] à New-York et fermé à 108 3/4 à 109 [illegible]

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE.

Samedi, 30 déc. 1871.

COTON.—Les ventes d'aujourd'hui ont [illegible]

Nous reproduisons ci-contre les chiffres de l'Exchange, lesquels rapportent les listes courantes de ces types, [illegible] nos chiffres à nous regardent les listes au moyenne, les chiffres intérieurs [illegible] pour le strict

	Listes en moyenne.	Chiffres de l'Exchange.
Low ordinary..	— à —	—
Ordinary....	— à —	—
Good ordinary.	18¼ à 18½	18½
Low middling..	19 à 19¼	19—
Middling......	19½ à —	19¾
Strict middling	— à 19¾	—
Good middling..	— à 20—	20—

ETAT DU COTON.

[illegible]

FRET.—Il n'y a pas de steamer à destination de Liverpool, mais quelques engagements ont été pris quand deux ou trois navires attendus. [illegible]

TABAC.—Il s'est fait plus d'affaires et la demande a été faite par deux ou trois acheteurs. Les prix sont pleinement maintenus [illegible]

SUCRE.—Reçu 721 boucauts. [illegible]

MÉLASSE.—Reçu 1281 barils et [illegible] [illegible]

FARINE.—Le marché est calme mais ferme et le stock en mains est faible. [illegible]

MAÏS.—Stock [illegible] [illegible]

AVOINE.—[illegible]

SON.—[illegible]

FOIN.—[illegible]

PORC.—[illegible]

JAMBONS.—[illegible]

SAINDOUX.—[illegible]

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1871.

[illegible]

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 31 décembre 1871.

[illegible]

CHAS. W. LOWELL, Maître de Poste.

CATHEDRALE St-LOUIS,

NOUVELLE-ORLÉANS.

Avis est par le présent donné aux locataires de bancs de l'Eglise Cathédrale St-Louis, d'avoir à payer avant le 1er janvier prochain, à M. l'abbé MIGNOT, en presbytère, pour l'année 1872, le montant de location de leurs bancs, conformément au prix de 1871, lesquels locataires auront le privilège de leurs bancs retenus et affichés d'après le [illegible] par M. l'abbé MIGNOT.

[illegible]

Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1871.

A. RAYMOND, V. G.

La seule Fabrique

[illegible]

CONFISERIE AU SUD

Avec une Usine à vapeur.

N. CHAURANT & CO.

Successeurs à E. TURPIN

LA PLUS ANCIENNE MAISON DE CONFISERIE EN GROS, EN LOUISIANE.

—Médaille d'argent—Diplômes premiums—

Spécialement: [illegible]

Cartonnages, Pastilles, Cornets, Bonbons, Fruits glacés, Dragées, Spécialités de la Saison.

CHOCOLATS en tout genre.

CANDIS en boîtes et en toutes sortes de fantaisies, garantis les meilleurs et les plus purs du Sud.

DÉFI À LA CONCURRENCE DU RAIRE MIEUX.

[illegible]

Agents en spécialité du Sud pour la plus célèbre fabrique [illegible], H. F. Blohl.

Gâteaux de toutes sortes, Pièces montées, Nougats, Pyramides &c.

Gâteaux pour mariages, &c., &c.

SIROPS,

GELÉES,

LIQUEURS SUPERFINES IMPORTÉES,

CARAMELAGES,

BONBONS,

CHOCOLATS,

FEUX D'ARTIFICE.

[illegible] Rue Vieille-Levée [illegible] 36

MAGASIN PRINCIPAL: [illegible]

The People's Insurance Company

OF NEW ORLEANS.

[illegible]

Concurrence impossible!!!

Au bon marché!!!

[illegible]

VOULEZ-VOUS [illegible]

L. ABADIE

Coin [illegible] et Chartres.

[illegible]

AU GAGNE PETIT.

J'APPELLE l'attention des dames de la ville et de la campagne sur les prix de mes MARCHANDISES.

[illegible]

MERINOS, POPELINE unie et rayée; CHEMISES et ALPACAS de couleur.

[illegible]

F. BREAU.

THE DUTY,

Coin Bienville et Passage de la Bourse.

[illegible]

Avis.

[illegible]

J. HAPP,

MARCHAND DE GRAINES,

[illegible]

N'oubliez pas les Orphelins!!

[illegible]

Champignons.

20 caisses CHAMPIGNONS, en demi-boîtes, de la célèbre marque [illegible], de Paris—venant d'être reçues par le steamer "Vandalia" et à vendre, aux plus bas prix du marché, par

WASHINGTON MORTON, Importateur.

[illegible] Au No 80 de la rue Gravier.

AMUSEMENTS.

THEATRE DE L'OPERA.

[illegible] Directeur.

Dimanche, 31 décembre 1871.

RIGOLETTO,

Opéra en 4 actes, de Verdi.

Les portes seront ouvertes à 6 1/2 heures, le spectacle commencera à 7 heures précises.

[illegible]

Lundi, 1er Janvier 1872.

[illegible]

FAUST,

[illegible]

Mardi, 2, GUILLAUME TELL.

[illegible]

Académie de Musique.

LUNDI, 1er Janvier 1872.

Première Matinée du Nouvel An, JANVIER, à 2 HEURES.

[illegible]

MME F. S. CHANFRAU.

[illegible]

DORA.

[illegible]

VENDREDI—Bénéfice de Mme CHANFRAU.

[illegible]

Académie de Musique.

Dimanche, 31 déc.—Veille du Premier de l'An.

[illegible]

HUMPTY DUMPTY.

Les Ballets de Humpty Dumpty.

MASONIC HALL.

POUR quelques jours seulement—à partir de [illegible]

[illegible]

Le véritable petit "ALL RIGHT" est dans la troupe.

[illegible]

Bureaux ouverts de 9 h. A. M. à 5 P. M.

Les portes s'ouvriront à 7 heures. Le spectacle commencera à 8 heures.

[illegible]

Une grande matinée d'enfants, Lundi—Jour de Noël—à midi.

A cette occasion le "PETIT ALL RIGHT" présentera, à chaque enfant, un joli cadeau, cadeau japonais. Il en sera de même à la matinée de Mercredi et à celle de Samedi.

Prix d'entrée .... 50 cents.

H. SCHURMANN, Directeur.
J. B. NOBLE, Agent.

[illegible]

Les DIMANCHES, concerts [illegible]

[illegible] Propriétaires.

COMBATS DE COQ.

[illegible]

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

CHAS. T. HOWARD .... Président.

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.

GROS LOT $50,000

[illegible]

PLAN

[illegible]

CHAS. T. HOWARD, Président.

[illegible]

MACARONI, VERMICELLE, [illegible]

[illegible]

J. B. SOLARI, 43 rue Royale.

Vin, Eau-de-Vie, Huile.

En débarquement du navire "Kong Sverre" et [illegible]

[illegible]

A. ROCHEREAU & CO.

En Débarquement du navire "Pacific," arrivé de Bordeaux.

210 barriques Vin Rouge CLAIRAC B. P.

[illegible]

En débarquement du navire "Kong Sverre," arrivé de Bordeaux.

30 barriques Vin Rouge CLAIRAC B. P.

[illegible]

T. BAILLY-BLANCHARD JR.

GRAINES, GRAINES,

B. F. VIRGIN,

Au No 28 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.

[illegible]

VIN DE CHAMPAGNE

Piper Heidsieck.

[illegible]

300 paniers GRANDES BOUTEILLES, 450 " DEMI-BOUTEILLES.

[illegible]

T. BAILLY-BLANCHARD JR.

POUR LE HAVRE.

Le navire français LEONE, E. Lavesque [illegible]

[illegible] GOLDENBOW & KELLEY.

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

LA BANQUE DES CITOYENS vs Moïse DARLOREEN.

[illegible]

E. N. NUNEZ, Député Shérif.

VENTES A L'ENCAN.

Aux Capitalistes.

MISE EN VENTE DE LA MAGNIFIQUE HABITATION

Valcour Aime,

Le Samedi, 6 Janvier 1872, A onze heures A. M.

[illegible]

LA VICTOIRE ÉCRASANTE DE 1872.

La Machine à coudre DE GROVER & BAKER

L'emporte sur les HUIT MACHINES exposées à la Cinquième Grande Foire de la Louisiane et reçoit la SEULE MÉDAILLE EN OR à la Foire annuelle du Mississippi.

La machine à coudre de GROVER & BAKER est un beau cadeau de Noël. Elle ne coûte que [illegible]

Au No 156 de la rue du Canal.

Par une nouvelle Méthode D'ASSURANCE SUR LA VIE,

—Qui applique—

LE PRINCIPE TONTINE,

A la distribution de dividendes, et qui, en permettant aux assurés de fondre la police à la Compagnie, seulement après des périodes [illegible]

LA NOUVELLE

Police Tontine de fonds d'épargne

[illegible]

CALCUL DE RESULTATS PROBABLES.

[illegible]

SHEPPARD HOMANS, Conseiller.

[illegible]

L'EQUITABLE.

Life Insurance Society,

120, BROADWAY,

New-York.

[illegible]

A. P. CLEVELAND, Agent-Général,

Au No. 33 de la rue du Camp.

La Maison C. ROUYER,

Pour le Galvanisme, la Dorure ET LE BRONZE.

Fondée à la Nlle-Orléans en 1848,

ENCOIG. CHARTRES ET TOULOUSE.

M. C. ROUYER, fondateur du Galvanisme à la Nouvelle-Orléans, remercie le public [illegible]

[illegible]

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE.

[illegible]

F. LIMONGY,

FERA L'OUVERTURE DE SON MAGASIN DE VINS ET LIQUEURS,

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

SUCCESSION DE VEUVE [illegible]

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau [illegible]

[illegible]

PAR E. VIGNIE.

Meubles, Meubles.

PAR E. VIGNIE, encanteur — MARDI, 2 janvier [illegible]

[illegible]

PAR E. M. MONTGOMERY.

Meubles, Meubles, Meubles.

PAR E. M. MONTGOMERY.— Il sera vendu, MARDI, 2 janvier, [illegible]

[illegible]

PAR M. BARNETT

MAURICE BARNETT, ENCANTEUR.—Bureau No 6 rue St Louis, en face l'Hôtel St-Louis, entre Royale et Chartres.

[illegible]

LA MACHINE BABCOCK

POUR ÉTEINDRE LES INCENDIES.

[illegible]

A. H. GRANGER, Agent général du Sud.

Metropolitan Loan and Saving Bank.

Avances de $5 et au-dessus.

[illegible]

A. BONNET,

65 .... ROYALE 65

Horloger et Bijoutier, Monteur de Diamants, Doreur et Emailleur.

[illegible]

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15 .... RUE ROYALE .... 13 et 15

Entre les rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

[illegible]

JAMBONS PASSÉS AU SUCRE.

Vente en détail.

[illegible]

S. B. CHURCHILL.

Mme Emma May,

250 .... Rue de la Commune 250

CETTE merveilleuse spiritualiste est de retour d'Europe. [illegible]

PARFUMERIES FRANÇAISES.

DOUSSAN & ONORATO,

[illegible]

Plantes au Jardin de l'Univers.

[illegible]

YUT, SING & CO.

Agents de Fook, Hing & Co, et de Tong, Wo & Co, de San Francisco,

IMPORTATEURS DIRECTS (PAR LA VOIE DE SAN FRANCISCO)

[illegible]

MARCHANDS DE PROVISIONS.

[illegible] Rue Royale [illegible]

AVIS AUX DAMES.

VENANT de recevoir un grand assortiment d'articles concernant la coiffure et la toilette des dames, [illegible]

J. LERE.

EAUX DE FLEURS D'ORANGER

Avis aux Pharmaciens et aux Confiseurs.

[illegible]

DOUSSAN & ONORATO.

Broderies!

[illegible]

Bijoux Fins, en Or, à Bon Marché.

[illegible]

Accouchement.

[illegible]

Avis.

[illegible]

ARGENT. ARGENT.

$35,000 à prêter.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO

[illegible]

PAR O. VALEXON

JOLIE MAISON BASSE EN BRIQUE, AVEC ATTIQUE, RUE STE-ANNE.

[illegible]

TERMES ET CONDITIONS.

[illegible]

Vente positive d'un lot de terre formant l'angle des rues Bons Enfants et [illegible]

[illegible]

A ma Clientèle.

P. N. RIVERA.

[illegible]

P. BOISSONNEAU

Marchand-tailleur,

[illegible]

DEUIL

[illegible]

Propriétés à vendre

A louer.

[illegible]

A Louer.—[illegible]

[illegible]

A. DELPIT

[illegible]

PIERRE DUPONT,

[illegible]

Avances libérales.

[illegible]